

Homicide involontaire

Un faux rituel bwitiste fait un mort à Ntoun

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le traitement "curatif", administré à la patiente par Handy Maick Mousseliki, pseudo médecin traditionnel, en cette fin août, consistait à la faire asseoir sur du charbon ardent. Objectif : extirper un fusil nocturne préalablement diagnostiqué par une technique dont seul le jeune homme a connaissance. Mais Bouanga Mogouendji, la victime, prise en charge tardivement au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), le vendredi 2 octobre dernier, rend l'âme quatre jours plus tard, du fait de la profondeur de ses blessures.

ALORS que rien ne l'autorise à poser des actes médicaux traditionnels sur des individus, Handy Maick Mousseliki, Gabonais de 27 ans, a voulu jouer les apprentis-sorciers. Sa proie, dame Bouanga Mogouendji, 56 ans, qui succombera au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), des suites de graves blessures

reçues au sortir d'un pseudo-rituel bwitiste organisé par siuer Mousseliki. Après une garde à vue de huit jours à la direction générale des Recherches (DGR), pour des besoins d'enquête, le mis en cause a été déféré, hier matin, devant le parquet de Libreville.

Informés de l'affaire rocambolesque à travers une plainte déposée dans leurs services par les parents de la victime, le 12 octobre dernier, les agents de la DGR vont aussitôt se déployer sur le terrain pour démêler le fil de l'écheveau. Le rapport d'enquête indique que les faits se seraient déroulés fin août, à Ntoun, chef-lieu du département du Komo-Mondah, au domicile familial de la regrettée Bouanga Mogouendji.

Mais Handy Maick Mousseliki n'est pas un personnage totalement inconnu, car il entretient une relation amoureuse avec l'une des filles de la dame. Mieux, le "tradipraticien" aurait déjà soigné deux membres de cette famille. D'où le crédit à lui accordé par la quinquagénaire, quand il propose à cette



Photo : SCOM

Véritable apprenti-sorcier, Handy Maick Mousseliki va devoir répondre de son acte devant la loi. Photo de droite : Vue partielle des blessures de Mme Bouanga Mogouendji dont le derrière a été soumis au charbon ardent.



Photo : SCOM

dernière de lui ôter le mal qui la ronge.

Le mis en cause lui-même raconte: « au départ, j'ai diagnostiqué une tension artérielle, mais celle-ci s'est par la suite muée en un fusil nocturne, qu'il fallait absolument extraire du corps de la dame. » Aussitôt dit, le jeune homme met en route un traitement spécial, consistant à allumer un grand feu de bois, pour en retirer du charbon ardent. Il pose ensuite des feuilles de bananier sur le dispositif incandescent, avant d'inviter la patiente - aussi

invraisemblable que cela puisse paraître - à s'y asseoir. Et malgré l'immense douleur dont se plaint Bouanga Mogouendji pendant cette épreuve qui lui dévore le postérieur, le pseudo-médecin va continuer à la rassurer, affirmant que « tout va bien se passer, tu vas recouvrer ta santé en dépit du mal que tu ressens actuellement. »

PÈRE SPIRITUEL SUPPOSÉ • Mais à la grande surprise des témoins, lorsque le charlatan remet la dame sur ses pieds, les

fesses et la partie inférieure du dos de cette dernière sont brûlés au troisième degré. Aussi, Mousseliki qui semble minimiser l'acte qu'il vient de poser, suggère-t-il tout simplement de la conduire à l'hôpital, après avoir appliqué quelques feuilles tirées de sa recette sur les blessures de sa victime. Une idée (celle d'aller à l'hôpital) à laquelle la malade, comme envoûtée par son guérisseur, se serait personnellement opposée avec le peu de force qui lui restait.

Il reste que face à la tournure prise par les événements, l'apprenti-sorcier décide simplement de prendre la clé des champs. Mais avant de disparaître, il prend le soin de pratiquer un autre rituel, en se servant d'un tronc de bananier et d'une aiguille pour "taper le diable". Histoire d'interdire que des personnes "impures" approchent la patiente. Entre-temps, les plaies de Bouanga Mogouendji vont continuer de s'infecter. Et le vendredi 2 octobre, elle est enfin acheminée au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul),

sur insistance d'un de ses cadets qui l'avait perdue de vue, mais qui la savait en soins traditionnels. Mais le mardi 6 octobre, la malade rend l'âme.

Aussi, les fins limiers de la DGR, mis sur les dents se mettent à la recherche du faux tradi-praticien. Ils se rendent dans un premier temps chez son père spirituel supposé, un certain Massala, en poste à la Sécurité pénitentiaire. Le mardi 13 octobre, ce dernier convainc son protégé de se rendre aux enquêteurs. D'autant qu'une convocation lui a été décernée.

« Lors de l'audition, sieur Massala a révélé que le mis en cause n'est ni tradi-praticien, encore moins nganga. Qu'il s'agit d'un danseur de bwiti, qui a grandi dans le milieu. Mais qui n'a pas le droit de consulter ou d'initier des gens », indique un officier de police judiciaire (OPJ). Handy Maick Mousseliki a été écroué à la prison centrale de Gros-Bouquet, pour homicide involontaire et pratique du charlatanisme. Quant à la défunte Bouanga Mogouendji, elle a été inhumée le 17 octobre dernier.

Cambriolage à Owendo

Ndong Nang et Meye Migueli bientôt devant le procureur

SCOM
Libreville/Gabon

DIMITRI Ndong Nang, 28 ans, et Loïc Meye Migueli, 31 ans, tous deux Gabonais, ont été arrêtés, le dimanche 18 octobre dernier, par les éléments de la brigade de gendarmerie de la Setrag, à Owendo. Ils sont soupçonnés d'avoir perpétré plusieurs bra-

quages dans des habitations situées au carrefour SNI et Derrière-la-Pédiatrie.

En effet, les investigations diligentées par les pandores ont permis d'établir que les deux mis en cause sont de véritables caïds, habitués à semer la terreur dans les deux quartiers cités ci-haut. Le dernier "fait d'arme" à leur actif aurait eu lieu en milieu de semaine dernière, vers 4



Photo : SCOM

De g. à d. : Dimitri Ndong Nang, Loïc Meye Migueli et Aladin Ndong Sitou.

heures, dans un troquet situé au carrefour SNI. Après s'y être introduits par effraction, les deux compères seraient sortis de l'établissement avec les bras chargés d'un écran plasma.

L'enquête a également permis de découvrir un receleur, Aladin Ndong Sitou, un Gabonais établi au quartier Nkembo, dans le deuxième arrondissement de Libreville. Celui-ci au-

rait, à maintes reprises, récupéré et écoulé les effets issus de multiples casses perpétrés par les deux présumés braqueurs. Ce dernier a été interpellé, le mardi 20 octobre dernier, à la suite d'intenses recherches, alors qu'il s'apprêtait à rencontrer de potentiels clients.

Les trois individus devront être face au procureur de la République cette fin de semaine.

Lutte antidrogue à Libreville

Daouda Salaou réceptionnait sa " marchandise " à l'aéroport Léon M'ba

AEE
Libreville/Gabon

Depuis plusieurs années, Daouda Salaou, un ressortissant béninois, résidant au quartier Okala, dans le premier arrondissement de Libreville, se livrerait au trafic de cocaïne dans la capitale gabonaise. Ce dernier, selon les renseignements recueillis auprès de la direction générale de lutte antidrogue, qui l'a cueilli, serait ravitaillé depuis le Bénin par son compatriote, un certain Razack. La drogue transitait par l'aéroport, où Daouda la recevait en un autre compatriote via un avantage de ce pays.



Photo : AEE

Fin d'aventure pour Daouda Salaou, présumé trafiquant de drogue.

INTERPELLE au quartier Baraka, par les agents de la direction générale de la lutte antidrogue, après une longue filature, Daouda Salaou, sur qui a été trouvée une importante plaque de

cocaïne, d'une valeur marchande estimée à près de 12 millions, croupit actuellement à la prison centrale de Libreville, où il a été placé lundi dernier. Selon les informations recueillies



Photo : AEE

C'est sous cette forme de plaque que la drogue a réussi à franchir les postes de contrôle de l'aéroport.

par les agents de police, ce présumé trafiquant travaillerait en collaboration avec son compatriote depuis le Bénin, un certain Razack.

Dans certaines de ses révé-

lations, il dit exercer cette activité depuis des années avec Razack, alors que celui-ci était même encore installé au Gabon. Cet homme, vendeur de voitures, profitait, semble-t-il,

de son affaire, pour introduire de la cocaïne dans des véhicules qu'ils importaient au Gabon. C'est après avoir regagné son pays d'origine, qu'il va développer une autre stratégie, consistant à faire passer la drogue par l'aéroport Léon M'ba, via un autre élément, sous un nouveau mode de conditionnement, c'est-à-dire en plaque.

Les agents de police, déjà au fait de ce trafic, vont donc décider de mettre en place une stratégie de filature, qui permettra plus tard d'interpeller Daouda à bord de sa voiture, au quartier Baraka où, après avoir reçu la "marchandise", il s'apprêtait sans nul doute à l'écouler.